



Une association loi 1901, c'est quoi ?

La loi du 1er juillet 1901 - dite loi 1901 - est la référence de la vie associative.
Cette loi donne les éléments fondateurs de la constitution d'une association loi 1901.

L'association loi 1901 en 6 points

- Un projet associatif définissant l'objet de l'association ;
- La réunion d'au moins 2 personnes partageant ce projet ;
- La liberté de mettre en commun des connaissances et des activités apportées par chacun-e ;
- L'égalité entre les membres ;
- La gestion désintéressée : l'association ne sert pas à gagner de l'argent. Elle est le cadre d'idées et de projets, le moyen de les mettre en pratique ;
- Un objet légal.



Article 1er de la loi 1901

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices... »

Article 3 de la loi 1901

« Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte au territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement est nulle et de nul effet. »



POINT DE VIGILANCE

- **L'expression "sans but lucratif"** a donné lieu à des interprétations erronées, y compris par certaines administrations. Une association ne doit pas être "lucrative" pour ses membres, mais elle peut l'être pour elle-même. Elle peut faire des bénéfiques, appelés dans son cas "excédents" à condition de ne pas les redistribuer à ses membres. Elle doit les réinvestir dans le projet associatif.
- **Une association peut se trouver en concurrence avec le secteur commercial** et, dans certains cas, être considérée par l'administration fiscale comme une entreprise et soumise aux impôts commerciaux pour tout ou partie de son activité.
- **Une association est composée de 2 personnes minimum** (et non de 3) qui peuvent être de la même famille. **La notion de gestion désintéressée** sera cependant à prendre en compte en cas d'embauche : on évitera des membres d'une même famille dans l'instance de gouvernance et parmi les personnes salariées par exemple.